

**Budgets 2023– NOTE DE PRÉSENTATION brève et synthétique
retravaçant les informations financières – Article L.2313-1 du CGCT¹**

Concernant les prévisions en matière de budgets 2023, pour le budget principal notamment mais également pour le budget annexe de la Courtoinains, nombre de données ont déjà été transmises, exposées et discutées via le Rapport, très détaillé, à l'appui duquel s'est tenu le Débat d'Orientations Budgétaires en séance du Conseil Municipal du 09 février 2023. Certaines données ont évolué suite à des réajustements d'écritures à la marge entre le Service de Gestion Comptable de Redon et la Collectivité.

La présente note reprend certains de ces éléments et apporte des compléments d'information.

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Données synthétiques du budget – Récapitulatif

I- Le cadre général du budget

La présente note répond à l'obligation imposée aux Communes de joindre au budget primitif une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2023 qui doit être voté le 16 mars 2023 par le conseil municipal peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientations budgétaires présenté le 09 février 2023 et des données connues ou pouvant être estimées, tant en dépenses qu'en recettes. Le budget sera également consultable sur le site internet de la Mairie.

Les orientations budgétaires 2023 sont celles d'un budget de démarrage de projets de mandat. Les investissements envisagés résultent d'une réflexion stratégique concertée, inscrite dans notre plan guide piloté, historiquement piloté par l'ADDRN, afin d'organiser logiquement les investissements en les priorisant après détermination d'une enveloppe globale.

¹ « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif... » - Code Général des Collectivités Territoriales

Diverses études, menées en 2021 et 2022 avec un accompagnement de l'ADDRN (agence d'urbanisme de Saint Nazaire) pour revitaliser et redynamiser notre centre-bourg ont abouti à l'écriture d'un plan guide, feuille de route de ce mandat et vraisemblablement du suivant. Cet accompagnement s'est doublé de l'obtention pour la commune d'un label Petites Villes de Demain donnant un accès privilégié au plan de relance de l'Etat. Un plan pluriannuel d'investissement avec un suivi sur 6 ans nous permet de suivre au fil de l'eau les évolutions et concrétisations de nos réalisations.

- Les projets d'investissement du mandat peuvent s'envisager sereinement du fait de la marge de latitude existante pour réaliser son programme, marge due à une gestion antérieure rigoureuse des finances publiques locales par la précédente équipe mais aussi par les recherches systématiques de subventions mises en œuvre pour chacune des opérations.
- Les dépenses de fonctionnement 2023 seront maintenues tout comme le niveau et la qualité des services rendus aux habitants, en prenant en considération les évolutions de tous les services avec les coûts indirects liés aux équipements et en poursuivant les actions engagées. Cependant, elles sont revues dans certains chapitres à la baisse afin d'être davantage en adéquation avec les consommations réelles et la capacité annuelle de consommation d'une commune de notre strate. La commune prévoit de recourir ponctuellement, par voie contractuelle, à de nouveaux moyens humains (chargée de suivi de projets PVD à temps non complet, chargé de mission en génie civil). Il est possible mais pas certain qu'elle accueille dans ses effectifs le personnel de Redon Agglomération lié au Label France Services. Dans le doute, le budget nécessaire a été prévu dans le BP 2023.
- Aucun recours nouveau à l'emprunt n'est envisagé en 2023.
- Des subventions seront mobilisées auprès de divers partenaires financiers chaque fois que cela est envisageable.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville mais également toutes les charges « quotidiennes », frais de fonctionnement divers, petits achats et réparations... ; de l'autre, la section d'investissement qui a pour vocation de maintenir voire accroître la consistance et la valeur du patrimoine de la Commune et, ce faisant, de préparer l'avenir.

II- La Section de fonctionnement

↳ Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

Chapitre 11 :

Les principales charges devront être contenues. Il convient d'être vigilant sur certains postes qui vont inévitablement augmenter (énergie, fluides, carburant) sur l'entretien des locaux, domaine sur lequel une rationalisation avait débuté en 2019 mais a été stoppé en 2020/21 à cause de la pandémie. Une attention particulière y sera portée en 2023. Il sera poursuivi l'optimisation de l'usage de l'outil informatique dans la collectivité avec le renouvellement, entre autre, des équipements de l'école Joséphine Baker élémentaires. Les prévisions du chapitre 11 évoluent volontairement à la baisse et seront de – 11,95 entre 2022 et 2023. Les

prévisions 2022 enregistraient une non consommation de 500 000 euros non utilisés sur l'ensemble de la section de dépenses de fonctionnement.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- une progression des charges à caractère général conditionnée par des coûts contraints à l'inflation et à la conjoncture (crise énergétique et géopolitique, économie mondiale perturbée)
- une progression des tarifs de matières premières et d'énergie (électricité et gaz) et de carburant,
- une revalorisation des marchés de fournitures d'équipements
- des délais rallongés de fournitures de matières premières, et de prestations de services
- une évolution des effectifs scolaires et du recours des familles aux services associés (restauration scolaires, activités péri-éducatives...).

Chapitre 12 : Les dépenses de personnel

Le chapitre 012 doit tenir compte :

- D'avancements d'échelons, de grade et de promotion interne avec les revalorisations liées et de l'évolution de la masse salariale en général
- De la rémunération de remplaçants pour pallier aux arrêts maladie et de celle des saisonniers,
- Des éventuels réajustements nécessaires en termes de personnel à effectuer en cours d'année pour faire face au recours croissant des familles aux prestations scolaires (cantine, périscolaire, service jeunesse...)
- Du recours, par voie contractuelle, à de nouveaux moyens humains (chargée de suivi de projets à temps non complet, chargé de mission en génie civil). Il est possible mais pas certain que la commune accueille dans ses effectifs le personnel de Redon Agglomération lié au Label France Services. Dans le doute, le budget nécessaire a été prévu dans le BP 2023.
- Des remplacements éventuels d'agents titulaires partant en retraite

Au niveau de la formation, la commune poursuit la montée en compétences des agents et élus aux divers logiciels et outils informatiques de la collectivité.

Une hausse de +10,39% est envisagée sur les prévisions budgétaires entre 2022 et 2023 au niveau des dépenses de personnel. Si le projet d'inclusion dans nos effectifs du personnel de la maison des services ne se faisait pas, il pourrait être envisagé un virement du chapitre 12 au chapitre 11 en cours d'année par le biais d'une décision modificative.

Le chapitre 65 : (Autres charges de gestion courante)

Est envisagé le maintien des autres charges de gestion courante ainsi que des subventions aux associations.

Le financement des orientations budgétaires 2023

Les orientations budgétaires 2023 sont ambitieuses mais il est au cœur des préoccupations de préserver la santé financière de la ville en s'appuyant sur les partenariats assurant un soutien solide de l'Etat, de la Région, du Département et de Redon Agglomération. Le PPI (Plan

Pluriannuel d'Investissements) initialement mise en place en 2022 se poursuivra en 2023 avec quelques ajustements.

Les ressources de la commune émanent :

- des impôts locaux suivant la seule évolution « physique » des bases
- des dotations de l'état, d'un partenariat avec l'intercommunalité avec des fonds de concours en baisse
- d'une recherche systématique de subventions réalisée en continu dans la commune pour les futurs projets. Une convention avec Finances et Territoires a été signée afin de permettre à la commune de bénéficier de nouveaux leviers de financement pour pouvoir bénéficier d'un accompagnement particulier du fait des labels obtenus en 2021 « Cœur de ville, cœur de bourg » et « Petite ville de demain ». L'accès au plan de relance de d'Etat lui est facilité. Le recours à des fonds européens n'est pas exclu en 2023 sur le projet de rénovation du Presbytère. Par ailleurs, la commune a été éligible en 2022 au loto du patrimoine. Il en résulte une subvention possible de 148 000 euros de la Fondation Stéphane Bern au profit de la commune et un engagement de cette dernière à poursuivre des recherches de fonds pendant 2 ans à travers des souscriptions volontaires pour la rénovation de la Chapelle Saint Georges, chantier qui va être mené en 2023.
- d'un partenariat avec la CAF dans le cadre de différents dispositifs contractualisés (contrat enfance jeunesse, prestation de service unique pour la petite enfance) permettant d'envisager une recette budgétaire d'environ 100 000€ chaque année. Ce dispositif est amené à évoluer en 2023 dans le cadre de la CTG (convention de territoire globale) qui se substituera au contrat Enfance/ Jeunesse et repose sur un diagnostic préalable du territoire.
- des dotations de l'Etat en légère hausse

Budget annexe de la Courtainais :

Les travaux de la première tranche sont achevés. La vente du dernier terrain s'est concrétisée en 2021.

En 2022, ce dossier n'a pas avancé. Le projet de construction, à la Courtainais, d'une nouvelle caserne de gendarmerie reste en sommeil en attente du feu vert officiel.

Il est proposé de clore ce budget et d'intégrer les équipements publics (voirie) dans le patrimoine de la commune. Une décision modificative pour la création d'une tranche 2 pourrait être prise courant 2023 si toutefois les élus faisaient le choix d'un nouveau lotissement.

III- La section d'investissement

Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Comme pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine ou à en augmenter la valeur : achat d'un bien immobilier, travaux importants sur un tel bien, acquisition d'un véhicule ou de gros équipements...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux sur des structures déjà existantes ou des équipements en cours de création... Les gros chantiers prévus dans notre plan pluriannuel d'investissements figurent dans cette rubrique.

C'est également sur cette section, dans ce même esprit d'investissement, que sont remboursées les sommes dues au titre du capital des emprunts.

PRINCIPAUX PROJETS DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023 ET REALISATIONS 2022

	Montant TTC						
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
Mairie	12 300 €	463 397 €					475 697 €
<i>Désamiantage</i>		30 000 €					30 000 €
<i>contrôle technique BTP consultants</i>		6 600 €					6 600 €
Vestiaires	264 817 €	695 583 €					960 400 €
Voirie rurale	252 765 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €		1 252 765 €
club house et réhabilitation B1		130 200 €	130 200 €				260 400 €
Stade de foot réfection du synthétique		0€	300 000€				
stade de foot éclairage		64 972€					
Voirie Beslé	78 101 €	76 899 €					155 000 €
PMU	11 820 €	110 000 €	488 180 €				610 000 €
PPI voirie	127 293 €	420 000 €	420 000 €	420 000 €	405 906 €		1 793 199 €
Vélodrome/pumptrack	225 030 €	24 090 €					249 120 €
Plot mairie parking et aménagement hors énergie	0 €	0€	50 000 €	150 000 €			200 000 €
Presbytère		100 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	900 000 €	393 978 €	3 393 978 €
Port de Beslé	0 €	155 000 €					155 000 €
Guinguette Beslé	10 419 €	700 000 €	744 081 €				1 454 500 €
Etude LAD Guinguette + études géotechniques	6 540 €	7 680 €					14 220 €
Chapelle St Georges	617 €	250 000 €	250 000 €	297 383 €			798 000 €
Travaux énergétiques ilot mairie		150 000 €	150 000 €				300 000 €
Lotissement la Courtainais	0 €	62 000 €					62 000 €
Parvis de la Mairie		9 600 €					9 600 €
TOTAL PAR ANNEE	989 702 €	3 706 021 €	3 782 461€	2 117 383 €	1 672 289 €	393 978 €	12 545 451 €

Les orientations budgétaires 2023 sont très ambitieuses et les projets nombreux.
En dehors du PPI élaboré en 2022, des projets nouveaux verront le jour en 2023.

Parmi ceux-ci on peut citer ceux qui ont été inscrits au Plan Pluriannuel d'Investissements :

- Poursuite et achèvement de la construction de vestiaires sportifs et d'une salle de convivialité à Bellevue
- Rénovation et transformation des vestiaires de B1, création d'un Club house
- Changement en Led des éclairages des stades de Guémené-Penfao et de Guénouvry
- Extension de la mairie de Guémené-Penfao : accessibilité, rénovation de l'accueil, étude sur l'aménagement du parvis et ilot mairie (1^{ère} phase des travaux)
- La mise en sécurité de la chapelle Saint-Georges : 1^{ère} étape d'une restauration du bâtiment dans la perspective d'y accueillir ensuite une muséographie.

- Démarrage des travaux de réhabilitation du restaurant du Port de Beslé-sur-Vilaine avec en parallèle une étude de faisabilité économique
- La cale de mise à l'eau du Port de Beslé-sur-Vilaine et poursuite des aménagements du camping municipal
- Réflexion sur un plan mobilité du bourg de Guémené-Penfao suivie d'études avant travaux d'aménagement de la voirie urbaine dans le cadre d'un Plan Pluriannuel d'Investissements.
- Entretien annuel de la voirie et des accotements communaux, priorité étant donnée aux aménagements de la route de Redon, Chemin de la Tannerie, Chemin de la Fontaine, aménagement St Joseph du Nain / rue de Subrette.
- Etudes préalables à la rénovation du PMU. Création d'une cellule commerciale au rez-de-chaussée et bureau/ lieu de stockage à l'étage.
- Etudes de faisabilités sur le Presbytère et ses dépendances
- Poursuite d'une large réflexion sur l'habitat impliquant la réalisation de logements individuels et/ ou collectifs par un bailleur social ainsi qu'un projet de résidence services.

D'autres projets de moins grande ampleur sont inscrits au BP 2023. Tous ne seront pas réalisés en 2023 :

- La création d'une salle de Kickboxing sans sanitaire à aménager au Pivert
- La réhabilitation d'un local pétanque à Guénouvry
- L'installation de 3 tables de tennis de table (Prairies du Don, Prairie de la Vilaine, et à proximité du Pumptrack)
- La réhabilitation d'un local pétanque à Guénouvry

- La finition de l'extension des nouveaux locaux des services techniques
- La généralisation des éclairages LED dans les bâtiments publics
- La réfection des murs de pierres au Presbytère et au Vélodrome
- L'installation d'une réserve d'eau aux services techniques
- Le renouvellement partiel des lanternes publiques
- L'enfouissement de réseaux Rue de la Houssine

- Le renouvellement des équipements informatiques à l'école Joséphine Baker
- La végétalisation de la cour de l'école Joséphine Baker
- Achat d'équipements de cuisine pour la restauration scolaire : sauteuse, friteuse, four.
- L'acquisition de véhicules roulants divers : camion benne 3,5 T pour la voirie, voiturette sans permis, cylindre voirie 2 billes autoporté, tracteur Voirie 100 CH, tracteur Iseki. Espaces Verts + broyeur avant, fourgon H2L1 Bâtiments
- Achat de matériels divers pour les services techniques : Scie circulaire à batterie, scie sauteuse à batterie, perforateur à batterie, souffleur, détecteur de métaux, compresseur
- Poteaux incendie
- Achat de matériel de vidéo-surveillance
- Panneaux Gsell
- Panneaux Compostelle

Enfin, d'autres dossiers doivent faire l'objet d'une réflexion plus approfondie :

- Rénovation du revêtement synthétique du stade de Bellevue et réhabilitation de différents équipements sportifs vieillissants
- Rénovation du bâtiment annexe du Presbytère de Beslé
- Aménagement du cheminement entre l'école, le parking de la salle des fêtes

- Achat et échanges de parcelles sur ce site
- Naturalisation de la cour Joséphine Baker
- Renouvellement jeux Prairies du Don
- Installations de panneaux photovoltaïques sur le parking de la Salle du Nord
- Peinture église de Guénouvry
- Pivert Rénovation
- Changement porte médiathèque
- Centre médico -social : changement des ouvertures
- Abri terrain pétanque (bardage + ouverture) à Guémené-Penfao
- Le démarrage d'une rénovation partielle des vitraux de l'église de Guémené-Penfao
- La démolition et parking ex Maison Martin
- L'installation d'une porte sécurisée pour le local à vélo
- Calfeutrage des combles de nos bâtiments

En recettes : plusieurs types de recettes coexistent - Notamment :

- . les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement, droits de mutation),
- . les subventions d'investissement liées aux projets d'investissement approuvés (par exemple des subventions relatives à une rénovation de bâtiment, à de gros travaux routiers, à la construction d'un équipement nouveau, à la réfection ou l'extension de réseaux...),
- . les emprunts,
- . Le virement de la section de fonctionnement (« image » de la capacité d'autofinancement de la Commune)

Sont attendues de manière certaine en fonction de l'évolution des travaux les subventions d'investissement suivantes :

PAYEUR	OBJET	MONTANT
DETR 2020	Vestiaires sportifs	63 000,00 €
DETR 2021	Extension Mairie	65 168,00 €
Région 2021	Cabinet médical Beslé	25 000,00 €
REDON Agglomération 2022	Aménagement carrefour Chateaubriant/ Nozay	41 194,83 €
Etat -Plan de relance 2022	Matériel restauration scolaire	18 077,50 €
ANS (Agence Nationale Sport) 2022	Pumptrack	103 800,00 €
REDON Agglomération	Vestiaires sportifs	39 315,38 €
REDON Agglomération	Extension Mairie	41 194,83 €
DETR 2022	Pumptrack	43 596,00 €
DSIL 2020	Pôle Enfance	52 500,00 €
DSIL 2022	Chapelle Saint George	48 400,00 €
Région 2021	Chapelle Saint Georges	70 000,00€
CAF 2021	Pôle Enfance	45 000,00 €
TOTAL		656 246,54€

A ces derniers, vient s'ajouter la subvention Stéphane Bern : 148 000€ pour laquelle la commune a reçu une notification d'attribution en 2023. Le montant des subventions « certaines » d'investissement s'élève actuellement à 804 246,54€.

Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses

2023

001	solde d'exécution reporté	0
10		0
16	remboursement dette	231 560,00 €
	<i>ligne de trésorerie inversée</i>	454 430,00 €
	dépôts et cautionnements	2 200,00 €
<i>040</i>	<i>trx régie + amort subt° ccpg</i>	146 000,00 €
<i>041</i>	<i>intégrat° études, pub, Sydela</i>	110 000,00 €
020	dépenses imprévues	10 000,00 €
204	subventions equipt versée	50 000,00 €
20/21/23	études - matériels - mobilier	147 000,00 €
	aménagements - acquisitions	578 809,25 €
	opérations de travaux non affectés	2 820 000,00 €
27	La courtinais	0,00
26	participations et créances	1 000,00 €

RAR

1 454 550,22 €

Recettes

2023

<i>021</i>	<i>Vir de section de fonct</i>	<i>21 447,48 €</i>
001	solde d'exécution reporté	2 724 425,42 €
10 (-1068)	dotations (FCTVA, TA)	180 000,00 €
1068	reprise résultat N-1	1 000 000,00 €
23	immos en crs (remb. Avances)	100 000,00 €
24	produits de cession	- €
165	cautions	1 000,00 €
<i>040</i>	<i>amortissements</i>	570 000,03 €
<i>041</i>	<i>intégrat° études... Sydela...</i>	110 000,00 €
13	subventions d'équipement	188 000,00 €
16	<i>ligne de trésorerie inversée</i>	454 430,00 €

RAR

656 246,54 €

TOTAL 2023
avec RAR
6 005 549 ,47 €

Total 2023
4 550 999,25 €

Total 2023
5 349 302,93 €

TOTAL 2023
avec RAR
6 005 549,47 €

Les **subventions d'investissements** inscrites au BP sont celles qui ont un caractère certain.

Ainsi, à la date de présentation du budget primitif au vote, en ce qui concerne le budget principal de la Commune les subventions certaines sont celles qui relèvent :

- de l'Etat
- de la Région
- du département
- de Redon Agglomération : Fonds de Concours « Investissement », Attributions de compensation
- de la Fondation du Patrimoine – Mission Stéphane Bern

IV- Données synthétiques du budget – Récapitulatif

a) *Recettes et dépenses de fonctionnement 2023:*

Dépenses			Recettes				
Sous-total 5 428 300,00	011	ch. à caractère général	1 754 800,00 €	70	produits des services	307 050,00 €	
	012	personnel	2 948 000,00 €	73	impôts et taxes	2 872 075,00 €	
	65	ch. de gestion courante	640 000,00 €	74	dotations et participations	2 037 453,76 €	
	014	atténuation de produits	10 000,00 €	75	produits de gestion courant	170 100,00 €	
	66	intérêts d'emprunts	53 000,00 €	76	produits fin. et quote part	3,00 €	
	67	charges exceptionnelles	12 500,00 €	013	atténuations de charges	23 000,00 €	
	68	dotations au amortissements	5 000,00 €	77	produits exceptionnels	1 100,00 €	
	022	dép imprévues	5 000,00 €	042	trx régie + amort sub ^o cc	146 000,00 €	
	Sous Total 2023: 591 447,51 €	042	amortissements	570 000,03 €	002	Report résultats	462 965,75 €
		023	Vir à section invest	21 447,48 €			
			Total 2023 : 6 019 747,51				

TOTAL
6 019 747,51 €

Recettes et dépenses de fonctionnement sont réparties et équilibrées comme suit :

- Dépenses :

Déficit 2022 reporté	Dépenses nouvelles 2023	TOTAL Dép. Fonctionnement.
0	6 019 747,51 €	6 019 747,51 €

- Recettes :

Résultat 2022 reporté	Dépenses nouvelles 2023	TOTAL Dép. Fonctionnement.
462 965,75	5 556 781,76 €	6 019 747,51 €

b) Recettes et dépenses d'investissement :

Recettes et dépenses d'investissement sont réparties et équilibrées comme suit :

- Dépenses :

Déficit 2022 reporté	Dépenses nouvelles 2023 +RAR 2022	TOTAL Dép. Investiss.
0	4 550 999,25 + 1454 550,22 = 6 005 549 ,47€	6 005 549 ,47€ €

- Recettes :

Excédent 2022 reporté	Recettes nouvelles 2023+ RAR 2022	TOTAL Rec. Investiss.
2 724 425,42 €	5 349 302,93€ + 656 246,54 € = 6 005 549,47€	6 005 549,47 €

c) Etat de la dette

MPRUNTS EN COURS

Désignation et Organisme prêteur	Date d'obtention	Capital emprunté	Capital restant dû	Durée
Travaux d'infrastructure Investissement 2008 CRCAM LOIRE ATLANTIQUE	30/01/2009	1 000 000,00 €	421 830,44 €	240
Financement investissements 2009 CACIB	01/09/2009	1 000 000,00 €	454 430,00 €	240
Création maison accueil CREDIT MUTUEL (FEDERALE)	23/05/2018	500 000,00 €	400 000,00 €	240
Construction école CREDIT MUTUEL (FEDERALE)	11/01/2019	1 200 000,00 €	990 000,00 €	240
Acquisition & amélioration 4 logts collectifs Beslé CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	11/04/2005	240 000,00 €	128 304,91 €	360
Investissement 2003 : Construction bibliothèque & regroupement des écoles Beslé CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	09/04/2003	400 000,00 €	140 318,31 €	300
TOTAL			2 534 883,66 €	

Pas de nouvel emprunt réalisé depuis 2019 - Un emprunt contracté en 2006 de 250 000€ s'est terminé le 10 février 2022.